

Comité National Bowling

Circulaire

F.F.B.S.Q.

Epreuves Homologuées

SAISON du 01/09/2023 au 31/08/2024

Instructions concernant l'organisation et l'inscription
Compétitions, Tournois & Ligues (màj du 22/03/2021)



Fédération Française de Bowling et de Sport de Quilles

Maison des Sports

190 rue Isatis - 31670 LABEGE

Tél. 05 82 95 78 63

www.ffbsq.org - cts@ffbsq.org

Table des matières

1.	CONTRAINTES GENERALES A TOUS TYPESDETOURNOIS	1
1.1	GENERALITES	1
1.2	ORGANISATION.....	2
1.3	HORAIRES.....	3
1.4	RECONDITIONNEMENT DES PISTES	4
1.5	HANDICAP, CATÉGORIES, LISTING ET GESTION DES EGALITÉS	4
1.5.1	<i>Handicap</i>	4
1.5.2	<i>Catégories et TTMP</i>	5
1.5.3	<i>Listing</i>	5
1.5.4	<i>GESTION DES EGALITES</i>	5
1.6	CATEGORIES D'AGE POUR LA SAISON2021/2022	6
1.6.1	<i>Jeunes</i>	6
1.6.2	<i>Séniors + (ex Vétérans)</i>	6
1.7	LIMITATION DU NOMBRE DE PARTIES ET CATEGORIES POUR LES JEUNES	7
1.8	FORMULES SCRATCH/HANDICAP.....	7
1.8.1	<i>SURVIVOR ET DESPERADO : Interdit en France</i>	7
1.9	ARBITRAGE	8
1.10	RECOMPENSES	9
1.11	BUDGET PREVISIONNEL	9
1.12	FONDS DE DOTATION COMPLEMENTAIRE	9
1.13	PAIEMENT DES DROITS d'INSCRIPTION ET DES FRAIS d'ARBITRAGE	10
1.14	INSCRIPTION DEFINITIVE AU CALENDRIER	10
2.	FORMULES DE TOURNOIS.....	11
2.1	TOURNOI INTERNATIONAL.....	11
2.2	TOURNOI SCRATCH.....	11
2.3	TOURNOI SCRATCH–HANDICAP	11
2.4	TOURNOI TTMP ET CATEGORIE.....	11
2.5	TOURNOI DES JOURNEES DES COMITES.....	11
2.6	EPREUVES REGIONALES, DEPARTEMENTALES, LOCALES NON INSCRITES AU CALENDRIER	12
2.7	LIGUES.....	12
3.	RESTRICTION DE FORMULES.....	13
3.1	TOURNOI MIXTE	13
3.2	TOURNOI SPORT D'ENTREPRISE	13
3.3	TOURNOI FAMILLE	13
3.4	TOURNOI SENIOR+	13
3.5	TOURNOI FEMININ	13
3.6	TOURNOI JEUNE.....	13
4.	FICHES TECHNIQUES	14
5.	LES TARIFS	22



Circulaire des Compétitions Homologuées

Saison 2023-2024

Cette réglementation est applicable à toutes les compétitions homologuées organisées en France. Il peut y avoir des dérogations exceptionnelles pour certaines compétitions internationales (exemple : étape de l'EBT). Dans ce cas les dérogations devront être clairement explicitées dans une convention entre l'organisateur et le Comité National Bowling.

Généralités

1. CONTRAINTES GENERALES A TOUS TYPES DE TOURNOIS

1.1 GENERALITES

Réglementation

- Les règlements (règles de jeux et administratif) s'appliquent.
- Les pistes doivent être homologuées par la F.F.B.S.Q. pour la saison en cours et le matériel doit être conforme aux spécifications fédérales.
- Toutes les compétitions inscrites au calendrier peuvent faire l'objet de contrôle anti-dopage et de contrôle de boules par rapport aux normes en vigueur.
- La musique est interdite pendant la compétition, à l'exception des boules d'essais. Les Juke-boxes et les jeux automatiques doivent être suffisamment éloignés des pistes pour ne pas être gênants. A défaut, ils doivent être arrêtés.

Demandes d'inscription au calendrier

- Pour faire une demande d'inscription de tournois au calendrier 2023-2024, **l'organisateur ne peut être qu'une association affiliée 2022-2023 et 2023-2024 à jour financièrement avec la trésorerie du Comité National Bowling, ou un organe déconcentré (CD ou Ligue).**
- Le Centre d'accueil doit avoir demandé une homologation pour 2022-2023, (accompagnée du chèque correspondant).
- Les demandes se font selon le planning et la procédure diffusés par le Comité National Bowling et disponibles sur le site Internet de la Fédération : www.ffbsq.org
- Des tours qualificatifs supplémentaires ainsi que des modifications réglementaires peuvent être présentées suivant les directives de l'article 9.9 du règlement administratif.



Envoi des scores

Les scores et le rapport de compétition ou le rapport du directeur de compétition doivent être envoyés, sous **48 heures par courriel**, à l'aide du **fichier fédération d'ALIAS** ou par l'intermédiaire du logiciel LEXER, à cnb.arbitrage@ffbsq.org pour le rapport et à cnb.resultats@ffbsq.org et cts@ffbsq.org pour le **fichier fédération d'ALIAS**.

- En cas de dépassement de ce délai, le non-respect de cette disposition pourra entraîner:
 - Pour l'arbitre, les sanctions prévues à l'article 5.6 du règlement administratif
 - Pour l'organisateur, en cas d'absence d'arbitre, l'interdiction d'organiser un tournoi la saison suivante

Les scores doivent également être conservés par l'organisateur pendant 12 mois.

1.2 ORGANISATION

L'organisation du tournoi est placée sous la responsabilité d'un Directeur de compétition, membre de l'entité organisatrice, dont le nom figure dans le règlement. Cette personne ne peut pas participer à l'épreuve s'il n'y a pas d'arbitre.

Le tableau d'affichage doit être accessible, et comporter :

- La liste des joueurs engagés et le règlement du tournoi figurant au calendrier interactif.

Durant le déroulement de l'épreuve, les scores réalisés et les classements sont affichés dans un délai le plus court possible.

Au moins un mécanicien doit se trouver en permanence derrière les machines, en liaison directe par radio ou téléphone avec les organisateurs. La circulation le long des pistes ou devant les machines n'est autorisée qu'en cas de force majeure.

En cas de retransmission télévisée, à l'échelle nationale, un accord doit être pris avec la Fédération. Le Directeur de la compétition est invité à informer la Fédération des différentes actions entreprises vis-à-vis des médias (presse, radio, télévision) pour promouvoir l'événement sportif.



1.3 HORAIRES

Les horaires de jeu sont libres.

Toutefois :

☒ Aucune finale ne pourra débuter avant 8h00.

☒ Le dépassement d'horaires après 23 heures génère des indemnités d'arbitrage supplémentaires

Le temps des boules d'essai est fixé comme suit :

- à 5 minutes pour 1 joueur par piste
- à 10 minutes pour 2 et 3 joueurs par piste
- à 15 minutes pour 4 et 5 joueurs par piste

ATTENTION :

TOUS LES HORAIRES S'ENTENDENT BOULES D'ESSAI INCLUSES.

L'HORAIRE MENTIONNÉ EST DONC CELUI DU DÉBUT DES BOULES D'ESSAI.

Rappel des tranches horaires à choisir en fonction des formations et des types de compétitions :

Qualifications :

Doublettes	5 parties	2h10 à 2h35
Doublettes	6 parties	2h30 à 3h10
Doublettes	8 parties	3h20 à 4h10
Doublettes	9 parties	3h40 à 4h40
Triplettes	3 parties	2h00 à 2h35
Triplettes	4 parties	2h30 à 3h10
Triplettes	6 parties	3h50 à 4h40
Triplettes	8 parties	5h00 à 6h10
Quadrettes	3 parties	2h40 à 3h15
Quadrettes	4 parties	3h20 à 4h15
Quadrettes	6 parties	5h00 à 6h15
Equipe de 5	3 parties	3h15 à 4h00

Finale (Round Robin) ou changement de pistes à chaque ligne, par ligne :

Individuelle	20 à 25 minutes
Doublette	30 à 35 minutes
Triplette	40 à 50 minutes
Quadrette	50 à 60 minutes
Equipe de 5	65 à 75 minutes



1.4 RECONDITIONNEMENT des PISTES

Dans toutes les compétitions, un reconditionnement des pistes (dégraissage, huilage) est obligatoire en début de chaque journée. Ensuite, la règle suivante doit être appliquée : le nombre de parties jouées par piste à partir du début d'un reconditionnement ne doit jamais être supérieur à **25**.

Pour mémoire, et pour les machines à feutres, il y a obligation de pratiquer la phase de saturation de la machine qui doit se dérouler au minimum sur deux pistes, ce, à chaque opération de reconditionnement.

Le temps nécessaire à ce reconditionnement doit être prévu dans les horaires et indiqué sur le règlement du tournoi.

1.5 HANDICAP, CATÉGORIES, LISTING et GESTION des EGALITÉS

1.5.1 Handicap

Le pourcentage de handicap est au libre choix de l'organisateur dans les limites ci-après :

- Le handicap est toujours arrondi au nombre inférieur
- Il est calculé individuellement, sur la différence entre la moyenne du listing (colonne M) et **220**
- Il est calculé individuellement et non en équipe.
- Le pourcentage peut être compris entre 10% et 100%

Le % du handicap par joueur doit être visiblement apposé sur la première page du règlement au moyen d'un logo labellisé fourni aux organisateurs (logo téléchargeable sur le site fédéral dans la rubrique FAQ).

Le listing à prendre en compte est celui paru sur le site officiel de la Fédération, au premier jour de la compétition.

Le listing paraît le lundi suivant le deuxième vendredi de chaque mois. Il est applicable le jour même.

Dates de Parution et d'Application du Listing Mensuel

Lundi 11 Septembre 2023	Lundi 11 Mars 2024
Lundi 9 Octobre 2023	Lundi 15 Avril 2024
Lundi 13 Novembre 2023	Lundi 13 Mai 2024
Lundi 11 Décembre 2023	Lundi 10 Juin 2024
Lundi 15 Janvier 2024	Lundi 15 Juillet 2024
Lundi 12 Février 2024	Lundi 12 Août 2024



1.5.2 Catégories et TTMP

Les catégories d'un tournoi ne sont pas nécessairement les catégories fédérales.

L'organisateur peut choisir d'autres catégories en précisant bien les bornes minimales et maximales de moyennes et en précisant si ces bornes sont incluses ou exclues.

- Par exemple :

- Catégorie D : strictement inférieur à 130
- Catégorie C : de 130 inclus à 150 exclus
- Catégorie B : de 150 inclus à 170 exclus
- Catégorie A : de 170 inclus à 190 exclus

Pour des raisons d'organisation et permettre une meilleure gestion des inscriptions, l'organisateur détermine le listing de référence et inscrit son choix sur le règlement.

Le listing utilisé ne peut être postérieur à celui publié 1 mois avant le premier jour de la compétition.

1.5.3 Listing

1.5.3.1 Nombre de parties de référence nécessaire à la prise en compte de la moyenne

Pour être applicable, la moyenne est calculée avec :

- 8 parties pour les poussins
- 12 parties pour les benjamins
- 18 parties pour les minimes
- 20 parties pour les cadets
- 24 parties pour tous les autres

1.5.3.2 Joueurs n'apparaissant pas au listing

Dans tous les cas la moyenne d'un(e) joueur (se) n'apparaissant pas au listing applicable est :

- Pour un(e) licencié(e) de nationalité française en 1^{ère} année : **150** pour un homme et **135** pour une femme.
- Pour les autres licencié(e)s : la moyenne de référence est de **189** pour un homme et **174** pour une femme.
- Pour les licencié(e)s en possession d'une attestation, la moyenne figurant sur celle-ci sera retenue.

1.5.4 Gestion des Egalités

Conforme à l'article 23 du règlement sportif



1.6 CATEGORIES D'ÂGES POUR LA SAISON 2023-2024

1.6.1 Jeunes



SAISON 2023-2024 Catégories d'Âges « JEUNES »			
La catégorie est déterminée par l'âge atteint entre le 1 ^{er} Septembre 2023 et le 31 Août 2024. Elle est acquise pour l'ensemble de la saison. Les Bornes « de ...à » sont à prendre « Bornes incluses ».			
Code Catégorie (Listing)	Âges Concernés	Dénomination	Saison sportive 2023-2024 Plages de dates de naissance concernées
PO	6/7/8	Poussin (-8)	Du 1 ^{er} Septembre 2015 au 31 Août 2018
BJ	9/10/11	Benjamin (-11)	Du 1 ^{er} Septembre 2012 au 31 Août 2015
MI	12/13/14	Minimes (-14)	Du 1 ^{er} Septembre 2009 au 31 Août 2012
CA	15/16/17	Cadet (-17)	Du 1 ^{er} Septembre 2006 au 31 Août 2009
JU	18/19/20/21	Junior (-21)	Du 1 ^{er} Septembre 2002 au 31 Août 2006

1.6.2 SéniorsPlus (ex Vétérans)



SAISON 2023-2024 Catégories d'Âges « SENIORS + »			
La catégorie est déterminée par l'âge atteint entre le 1 ^{er} Septembre 2023 et le 31 Août 2024. Elle est acquise pour l'ensemble de la saison. Les Bornes « de ...à » sont à prendre « Bornes incluses ».			
Code Catégorie (Listing)	Âges Concernés	Dénomination	Saison sportive 2023-2024 Plages de dates de naissance concernées.
SA	De 50 à 57 ans inclus	Sénior A	Du 1 ^{er} Septembre 1966 au 31 Août 1974
SB	De 58 à 64 ans inclus	Sénior B	Du 1 ^{er} Septembre 1959 au 31 Août 1966
SC	65 ans et +	Sénior C	Avant le 1 ^{er} Septembre 1959



1.7 LIMITATION DU NOMBRE DE PARTIES ET CATEGORIES POUR LES JEUNES

Pour l'ensemble des compétitions, certaines catégories jeunes sont soumises à des restrictions :

- Poussin : 4 lignes par jour **sans dépasser 2 lignes consécutives**
- Benjamin : 10 lignes par jour **sans dépasser 6 lignes consécutives**
- Minime : 12 lignes par jour **sans dépasser 8 lignes consécutives.**

Le temps d'interruption entre 2 séries non consécutives est au minimum égal à 60 minutes

LA COMMISSION MÉDICALE FÉDÉRALE A DÉCIDÉ DE N'ACCORDER AUCUNE DÉROGATION

1.8 FORMULES SCRATCH/HANDICAP

Les organisateurs de tournois se déroulant scratch ont la possibilité d'ajouter une finale handicap. Dans ce cas,

un classement handicap doit être établi indépendamment du classement scratch.

Les restrictions suivantes s'appliquent :

- Les joueur(se)s (ou équipes) qualifié(e)s en finale handicap sont les joueur(se)s (ou les équipes) aux premières places du classement handicap non qualifiés en finale scratch.
- Les indemnités du classement handicap ne peuvent être supérieures au même rang à celles du classement scratch.
- **Pour le classement handicap, les licencié(e)s « FBSQ » et étranger(ère)s se verront attribuer un handicap. L'organisateur devra récupérer la moyenne du(de la) joueur(se) étranger(ère) concerné(e), par le moyen le plus officiel.**

1.8.1 SURVIVOR et DESPERADO : Interdit en France

Principe : Cette méthode de repêcher des finalistes est interdite en France, pour tous les tournois dépendant de la législation de la FFBSQ.

Certains tournois internationaux, (EBT, ISBT), qui se déroulent sur le territoire français peuvent être autorisés à utiliser ce genre de qualification.



1.9 ARBITRAGE

Un arbitre au moins est obligatoire par établissement où se déroule une même compétition internationale, scratch ou scratch-handicap.

L'arbitrage est facultatif pour les autres tournois ; dans ce cas précis, le directeur de compétition pourra faire appel à l'arbitre de permanence au niveau national, pour résoudre tous litiges ou tous problèmes relatifs à la réglementation.

Un centre possédant des pistes sur plusieurs niveaux (étages, ...) est compté pour autant d'établissements que de niveaux. Un centre possédant des groupes de pistes non adjacents est compté pour autant d'établissements que de groupes de pistes (pistes séparées par des murs, face à face, ...).

Pour les tournois internationaux, nationaux open, nationaux scratch et scratch-handicap, l'arbitre de chaque établissement est désigné par la Commission Arbitrage du Comité National Bowling (article 5.4 du règlement administratif).

Pour les autres tournois, l'arbitre quand il est prévu, est désigné par le Comité Sportif Régional Bowling.

Dès que l'établissement utilise plus de 16 pistes, l'arbitre est obligatoirement secondé par un arbitre désigné par les mêmes entités.

Les indemnités d'arbitrage se décomposent ainsi :

- Vacation partielle : pour un tour ou une phase de jeu dont la durée n'excède pas 3h30
- Vacation complète : au-delà de 3h30

Si un tour ou une phase finale débute avant 23h00 mais se termine après 23h00, l'arbitre bénéficie d'une vacation partielle supplémentaire.

Si le règlement de la compétition prévoit qu'un tour ou une phase finale débute au-delà de 23h00, l'arbitre bénéficie d'une vacation complète supplémentaire.

Les frais de déplacement et d'hébergement des arbitres sont basés sur les tarifs votés en Comité Directeur pour tous les élus.

En cas d'absence d'arbitre, c'est le Directeur de la compétition qui est chargé d'envoyer les scores et qui veille au bon déroulement de la compétition.

Dans ce cas et si le nombre d'engagements est au moins égal au bilan prévisionnel, les frais de vacation prévus au bilan financier sont reversés sous forme de dotation complémentaire (voir 1.13)

ENGAGEMENTS

Les droits d'engagement ne peuvent être remis à l'encaissement par l'organisateur plus de 6 jours avant la date de la finale du tournoi.

Les joueurs, licenciés à l'étranger et non licenciés à la F.F.B.S.Q., ne peuvent participer qu'aux tournois internationaux et nationaux scratch.



1.10 RECOMPENSES

- Les récompenses peuvent être des indemnités, des lots (Journées Comités, Tournois Jeunes, Tournois Sport d'Entreprise), bons d'achats, (Journées Comités, Tournois Jeunes, Tournois Sport d'Entreprise).
- La remise des récompenses doit être soignée et effectuée sur podium. Des trophées doivent être remis à chaque joueur des trois premières équipes du tournoi et éventuellement des tournois complémentaires.

1.11 BUDGET PREVISIONNEL

Le budget prévisionnel, accepté par le Comité National (ou le Comité Sportif Régional Bowling) avec la demande d'inscription, doit figurer sur le règlement du tournoi diffusé et faire apparaître clairement :

- ☐ Le nombre de participants servant de base à son établissement.
- ☐ Le montant global des indemnités garanties et sa ventilation ou la liste des lots avec indication de leur valeur.
- ☐ Les frais de parties doivent figurer sur le budget prévisionnel.
- ☐ Les frais d'organisation comprennent notamment :
 - Tous frais d'imprimerie, timbres, téléphone.
 - Les récompenses podiums (trophées, coupes).
 - Les frais de déplacements, hébergement et repas des arbitres.
 - Le droit d'inscription du tournoi au calendrier.

- ☐ Les indemnités d'arbitrage.
- ☐ Le montant des engagements (arrondi à l'euro supérieur).
- ☐ Le montant de la participation financière extérieure s'il y a lieu.
- ☐ **Le prix conseillé de la partie est à 3,60 €**

1.12 FONDS DE DOTATION COMPLEMENTAIRE

Pour chaque tournoi avec indemnités, une dotation complémentaire est créée et alimentée par les recettes supplémentaires excédant le budget de base. Elle est alimentée également par les vacations d'arbitrage non versées en cas d'absence d'arbitre.

Son montant est égal à :

- ☐ La valeur des engagements supplémentaires (hors prix des parties)
- ☐ A la différence des recettes réelles avec celles du Budget

Exemple :

- ☐ *Un tour de semaine prévoyait 6 participants de plus que réalisé, avec un engagement à 60€*
- ☐ *La journée du samedi, engagement 90€, a vu la participation de 6 joueurs supplémentaires.*
- ☐ *Le nombre de participants reste identique mais les recettes sont majorées de 180€*
- ☐ *La dotation complémentaire doit être créée et alimentée avec ces 180€*

La dotation complémentaire doit être répartie au prorata des indemnités initiales.



1.13 PAIEMENT DES DROITS D'INSCRIPTION ET DES FRAIS D'ARBITRAGE

Inscription au calendrier

La somme est fixée suivant le type de tournoi et le nombre de joueur(se)s et payée par chèque joint au dossier de demande de tournoi. **Le chèque sera encaissé après l'inscription définitive au calendrier** et aucun remboursement ne pourra être demandé en cas d'annulation du tournoi.

Les scores des tournois inscrits au calendrier sont homologués en C2.

Les factures seront établies au Club Affilié Organisateur, quel que soit l'émetteur du chèque.

Arbitrage

Les vacations d'arbitrage, les frais de déplacement et d'hébergement sont à payer directement à l'arbitre à la fin de la compétition.

1.14 INSCRIPTION DEFINITIVE AU CALENDRIER

Seuls seront inscrits sur le calendrier les tournois en conformité avec la réglementation fédérale en vigueur.

Seuls les centres de bowling homologués pour la saison en cours, avec un matériel en conformité avec les spécifications fédérales pourront accueillir les tournois du calendrier.



2. FORMULES DE TOURNOIS

2.1 Tournoi INTERNATIONAL

Les tournois internationaux sont soumis aux règlements de la World Bowling WTBA et ETBF et doivent être inscrits aux calendriers ETBF et/ou WTBA.

2.2 Tournoi SCRATCH

Ces tournois ne sont pas inscrits au calendrier international mais peuvent accueillir des participants licenciés dans, au plus, trois autres fédérations, membres de la E.T.B.F, dans l'ordre d'inscription. Ils se déroulent en formule scratch.

- Les réentrées sont autorisées avec un maximum de 2

2.3 Tournoi SCRATCH–HANDICAP

Ces tournois suivent la règle des tournois scratchs.

Les organisateurs ont la possibilité d'ajouter une liste de prix handicap et de faire jouer une finale handicap.

Dans ce cas, un classement handicap doit être établi indépendamment du classement scratch.

Les joueur(se)s qualifié(e)s en finale handicap sont les joueur(se)s aux premières places du classement handicap des éliminatoires non qualifié(e)s en finale scratch.

Les indemnités du classement handicap ne peuvent être supérieures au même rang à celles du classement scratch.

Pour le classement handicap, seuls les licencié(e)s F.F.B.S.Q. se verront attribuer un handicap.

2.4 Tournoi TTMP et à CATEGORIE

Les tournois TTMP se déroulent en équipe et en formule scratch.

Les tournois à CATEGORIE se déroulent en individuel et en formule scratch

La moyenne de l'équipe est obtenue par addition des moyennes individuelles. Le plafond de moyenne de l'équipe est librement fixé par l'organisateur.

2.5 Tournoi des Journées Comités

Trois journées sont réservées au calendrier pour des épreuves placées sous la responsabilité des Comités Sportifs Régionaux et/ou des Comités Sportifs Départementaux.

Elles sont ouvertes aux seul(e)s joueur(se)s licencié(e)s de la région ou du département, ainsi qu'aux non licencié(e)s pour des actions de développement. La deuxième journée de Comité Sportif Régional peut être utilisée pour une journée supplémentaire des Championnats des Clubs R1, R2 et R3.

Aucune indemnité n'est autorisée. Les récompenses doivent être délivrées sous forme de trophées, lots ou bons d'achat.

Ces compétitions sont soumises aux droits d'homologation : **0,08 €** par partie.



2.6 Epreuves régionales, départementales, locales non inscrites au calendrier

Toutes ces épreuves sont placées sous la responsabilité des Comités Sportifs Régionaux ou Départementaux.

Autorisation

L'organisateur, dans un délai de 10 semaines avant la date prévue, demande l'accord du Comité Sportif Régional concerné pour accord définitif dans un délai de 6 semaines.

Contraintes

Ces épreuves sont soumises à l'application des règles des tournois des journées comités. Elles dépendent également de la législation définie dans le Code du Sport.

2.7 Ligues

Condition particulière : Les droits d'homologation des lignes sont au tarif de **0,12 €** par partie sauf si les résultats sont communiqués via **le fichier fédération d'ALIAS**; dans ce cas le tarif appliqué est de **0,08 €** par partie.



3. RESTRICTION DE FORMULES

3.1 Tournoi Mixte

Sont considérés « Tournois Mixtes » les compétitions comportant au moins un homme et une femme par équipe.

Ils suivent le régime de la formule choisie.

3.2 Tournoi Sport d'Entreprise

Ces tournois se jouent obligatoirement en équipe. La composition des équipes doit respecter les règles du Sport d'Entreprise.

Ils suivent le régime de la formule choisie.

3.3 Tournoi Famille

Les tournois « Famille » se jouent en équipe et suivent le régime de la formule choisie.

3.4 Tournoi Sénior+

La catégorie est déterminée en fonction de l'âge atteint durant la saison sportive

Les catégories pour la saison sont disponibles sur le site fédéral et mentionnées au chapitre 1.6.2.

Ils suivent le régime de la formule choisie.

3.5 Tournoi Féminin

Ils suivent le régime de la formule choisie.

3.6 Tournoi Jeune

La catégorie est déterminée en fonction de l'âge atteint durant la saison sportive.

Les catégories pour la saison sont disponibles sur le site fédéral et mentionnées au chapitre 1.6.1.



4. Fiches Techniques

<u>Fiche Technique 1</u>	Organiser un Tournoi INTERNATIONAL ou SCRATCH
Organisation	L'organisateur est à jour avec la Trésorerie du CNB. La compétition se déroule dans un centre homologué pour la saison 2023-2024. Le règlement de la compétition doit être validé par le Comité National Bowling.
Réservé aux 4 premières Fédérations inscrites (FFBSQ + 3 autres)	Dénommé Scratch : Règlement en Français uniquement, inscription au Calendrier Fédéral au tarif de : 200 € + 1,20 € par joueur(se) prévu(e).
Avec plus de 4 Fédérations mais restant dans la Zone Européenne	Dénommé International : Ajouter le règlement en Anglais au format ETBF : http://etbf.eu/tourn-application/ Prévoir, outre l'inscription au calendrier français, le règlement de l'inscription de la compétition au Calendrier ETBF via la FFBSQ. au tarif en vigueur 100 €.
Sans restriction de Zone	Prévoir, outre l'inscription au calendrier français et ETBF, le règlement de l'inscription au calendrier WB au tarif en vigueur 95 € via la FFBSQ.
Engagement	Libre.
Tournois à « Réentrées »	Poules sous le même format que la 1^{ère} poule éliminatoire.
Gestion des égalités	L'article 23 du Règlement Sportif est obligatoirement applicable.
Dotation complémentaire Déclenchement	Augmentation des indemnités en cas de recettes complémentaires par rapport à la grille prévue : 1. Tour supplémentaire : <ul style="list-style-type: none"> - Pas de frais d'organisation déductible pour les joueur(se)s ayant participé(e) à celui-ci. - Déduction des lignes éliminatoires au tarif en vigueur. - Déduction des frais d'arbitrage (vacations uniquement) complémentaires. 2. Augmentation du nombre de participant(e)s sans tour supplémentaire : <ul style="list-style-type: none"> - Pas de frais d'organisation déductible pour les joueur(se)s ayant participé(e) en plus de la grille haute prévue. - Déduction des lignes éliminatoires au tarif en vigueur. - Déduction des frais d'arbitrage (vacations uniquement) complémentaires. 3. Répartition des participant(e)s plus favorable sur le plan financier (grille d'engagements modulée) : <ul style="list-style-type: none"> - Aucune déduction n'est autorisée. 4. Absence d'un arbitre : Les montants des vacations prévues et non réglées sont à intégrer dans la dotation complémentaire.
Dotation complémentaire Calcul	Le nombre de participants indemnisés reste constant. Le montant de la dotation complémentaire, ainsi que la méthode de calcul est joint au rapport de compétition. La dotation complémentaire est répartie selon le même pourcentage que la grille initiale.



Variantes et Formules Restrictives	<p>Le règlement peut proposer des variantes et des formules restrictives :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Réservé à certaines catégories d'âge (Sénior+...) 2. Réservé à un sexe (Tournoi féminin...) 3. En formation spécifique (Double Mixte...) 4. Mise en place d'un Bonus féminin 5. Mise en place d'un Bonus en fonction de l'âge
Données Financières	<p>Inscription au calendrier FFBSQ : 200 € + 1,20 € par joueur prévu (+ calendriers ETBF et WB, s'il y a lieu)</p> <p>Droit d'engagement : Libre</p> <p>Frais d'organisation : 6 € /joueur Si international : 200 € + 6 € /joueur</p> <p>Arbitrage pour un arbitre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Vacation complète : 60 € ○ Vacation partielle : 25 € <p>Arbitrage pour deux arbitres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Vacation complète : 100 € ○ Vacation partielle : 45 € <p>Les frais de déplacements, d'hébergements ainsi que les vacances sont à régler directement à(aux) l'arbitre(s) enfin de compétition.</p>
Suivi de la compétition	<p>Fournir sous 48 heures à cnb.resultats@ffbsq.org et cts@ffbsq.org :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les résultats complets au format ALIAS ou transmis par LEXER ainsi que le rapport d'arbitrage et de compétition - Le rapport d'arbitrage ou de compétition à : cnb.arbitrage@ffbsq.org.



<u>Fiche Technique 2</u>	Organiser un Tournoi SCRATCH-HANDICAP
Organisation	L'organisateur est à jour avec la Trésorerie du CNB. La compétition se déroule dans un centre homologué pour la saison 2023-2024. Le règlement de la compétition doit être validé par le Comité National Bowling.
Réservé aux 4 premières Fédérations inscrites (FFBSQ + 3 autres)	Règlement en Français uniquement inscription au Calendrier Fédéral au tarif de 200 € + 1,20 € par joueur(se) prévu(e).
Engagement	LIBRE.
Tournois à « réentrées »	Poules sous le même format que la 1 ^{ère} poule éliminatoire.
Réentrées	Limitées au maximum à 2 (deux).
Gestion des égalités	L'article 23 du Règlement Sportif est applicable.
Classement et Finales	<ul style="list-style-type: none"> - Les organisateurs ont la possibilité d'ajouter une liste de prix handicap et de faire jouer une finale handicap. - Dans ce cas, un classement handicap doit être établi indépendamment du classement scratch. - Les joueur(se)s qualifié(e)s en finale handicap sont les joueur(se)s aux premières places du classement handicap des éliminatoires non qualifié(e)s en finale scratch.
Grille d'indemnités	Les indemnités du classement handicap ne peuvent être supérieures au même rang que celles du classement scratch.
Handicap	Le handicap est calculé selon le listing en vigueur L'organisateur choisit librement le % retenu. Tout(e) joueur(se) jouant sous licence autre que celle délivrée par la FFBSQ ne peut bénéficier d'aucun handicap.
Dotation Complémentaire Déclenchement	<p>Augmentation des indemnités en cas de recettes complémentaires par rapport à la grille prévue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tour supplémentaire : <ul style="list-style-type: none"> o Pas de frais d'organisation déductible pour les joueur(se)s ayant participé à celui-ci. o Déduction des lignes éliminatoires au tarif du budget. o Déduction des frais d'arbitrage (vacations uniquement), complémentaires. - Augmentation du nombre de participant(e)s sans tour supplémentaire : <ul style="list-style-type: none"> o Pas de frais d'organisation déductible. o Déduction des lignes éliminatoires au tarif en vigueur. o Déduction des frais d'arbitrage (vacations uniquement), complémentaires. - Répartition des participants plus favorable sur le plan financier : <ul style="list-style-type: none"> o Aucune déduction n'est autorisée. - Absence d'un arbitre : <ul style="list-style-type: none"> o Les montants des vacations prévues et non réglées sont à intégrer dans la dotation complémentaire.



<p>Dotation complémentaire Calcul</p>	<p>Le nombre de participants indemnisés reste constant. Le montant de la dotation complémentaire, ainsi que la méthode de calcul, est joint au rapport de compétition. La dotation complémentaire est répartie selon le même pourcentage que la grille initiale.</p>
<p>Variantes et Formules restrictives</p>	<p>Le règlement peut proposer des variantes et des formules restrictives :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Réserve à certaines catégories d'âge (Séniors+) ○ Réserve à un sexe (Tournoi Féminin) ○ En formation spécifique (Double Mixte) ○ Mise en place d'un Bonus Féminin pour le classement scratch ○ Mise en place d'un Bonus en fonction de l'âge pour le classement scratch
<p>Données financières</p>	<p>Inscription au calendrier F.F.B.S.Q. : 200 € + 1,20 € par joueur(se) prévu(e) (+ calendriers supplémentaires, s'il y a lieu)</p> <p>Droit d'engagement : Libre Frais d'organisation : 6 € /joueur(se) ≤ 960 €</p> <p>Arbitrage pour un arbitre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Vacation complète : 60 € ○ Vacation partielle : 25 € <p>Arbitrage pour deux arbitres :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Vacation complète : 100 € ○ Vacation partielle : 45 € <p>Les frais de déplacements, d'hébergements ainsi que les vacations sont à régler directement à l'arbitre en fin de compétition.</p>
<p>Suivi de la compétition</p>	<p>Fournir sous 48 heures à cnb.resultats@ffbsq.org et cts@ffbsq.org :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les résultats complets au format ALIAS ou transmis par LEXER ainsi que le rapport d'arbitrage et de compétition - Le rapport d'arbitrage ou de compétition à : cnb.arbitrage@ffbsq.org



Fiche Technique 3	Organiser un Tournoi TTMP
Organisation	<p>L'organisateur est à jour avec la Trésorerie du CNB.</p> <p>La compétition se déroule dans un centre homologué pour la saison 2023-2024</p> <p>Le règlement de la compétition doit être validé par le Comité National Bowling</p>
Participants	<p>La participation est réservée aux Licencié(e)s FFBSQ en règle avec celle-ci.</p> <p>Règlement en Français uniquement inscription au calendrier Fédéral au tarif de 100 € + 1,20 € par joueur(se) prévu€</p>
Engagement	Libre
Tournois à « réentrées »	Poules sous le même format que la 1 ^{ère} poule éliminatoire.
Réentrées	Limitées au maximum à 2 (deux)
Formation	Obligatoirement en équipe
Gestion des égalités	L'article 23 du Règlement Sportif est obligatoirement applicable.
Dotation Complémentaire Déclenchement	<p>Augmentation des indemnités en cas de recettes complémentaires par rapport à la grille prévue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tour supplémentaire : <ul style="list-style-type: none"> o Pas de frais d'organisation déductible pour les joueur(se)s ayant participé à celui-ci. o Déduction des lignes éliminatoires au tarif en vigueur o Déduction des frais d'arbitrage (vacations uniquement), complémentaires. - Augmentation du nombre de participant(e)s sans tour supplémentaire : <ul style="list-style-type: none"> o Pas de frais d'organisation déductible pour les joueur(se) ayant participé(e)s en plus de la grille haute prévue. o Déduction des lignes éliminatoires au tarif en vigueur o Déduction des frais d'arbitrage (vacations uniquement), complémentaires. - Répartition des participants plus favorable sur le plan financier (grille d'entrées modulée). <ul style="list-style-type: none"> o Aucune déduction n'est autorisée - Absence d'un arbitre : <ul style="list-style-type: none"> o Les montants des vacations prévues et non réglées sont à intégrer dans la dotation complémentaire.
Dotation complémentaire Calcul	<p>Le nombre de participants indemnisés reste constant.</p> <p>Le montant de la dotation complémentaire, ainsi que la méthode de calcul, est joint au rapport de compétition.</p> <p>La dotation complémentaire est répartie selon le même pourcentage que la grille initiale.</p>



Variantes et Formules restrictives	<p>Le règlement peut proposer des variantes et des formules restrictives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réservé à certaines catégories d'âge (Séniors+) - Réservé à certaines catégories de licence(SE) - Réservé à un sexe (Tournoi Féminin) - En formation spécifique (Double Mixte)
Données financières	<p>Inscription au calendrier FFBSQ : 100 € + 1,20 € par joueur(se) prévu€ Droit d'engagement : Libre Frais d'organisation : 6 € /joueur Arbitrage par arbitre :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Vacation complète : 45 € ○ Vacation partielle : 20 € <p>Les frais de déplacements, d'hébergements, ainsi que les vacances sont à régler directement à l'arbitre en fin de compétition.</p>
Suivi de la compétition	<p>Fournir sous 48 heures à cnb.resultats@ffbsq.org et cts@ffbsq.org :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les résultats complets au format ALIAS ou transmis par LEXER ainsi que le rapport d'arbitrage et de compétition - Le rapport d'arbitrage ou de compétition à : cnb.arbitrage@ffbsq.org



Fiche Technique 4	Organiser un Tournoi HANDICAP
Organisation	<p>L'organisateur est à jour avec la Trésorerie du CNB.</p> <p>La compétition se déroule dans un centre homologué pour la saison 2023-2024</p> <p>Le règlement de la compétition doit être validé par la Ligue ou le CSR Bowling concerné</p>
Participants	<p>La participation est réservée aux licencié(e)s FFBSQ en règle avec celle-ci.</p> <p>Règlement en Français uniquement inscription au Calendrier Fédéral au tarif de 100 € + 1,20 € par joueur(se) prévu(e)</p>
Engagements	Libre
Réentrées	Elles sont strictement interdites
Gestion des égalités	L'article 23 du Règlement Sportif est obligatoirement applicable.
Handicap	<p>Le handicap est calculé selon le Listing en vigueur</p> <p>L'organisateur choisit librement le % retenu</p>
Indemnités	Le nombre d'indemnisés reste constant
<p>Dotation Complémentaire</p> <p>Déclenchement</p>	<p>Augmentation des indemnités en cas de recettes complémentaires par rapport à la grille prévue :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Tour supplémentaire : <ul style="list-style-type: none"> o Pas de frais d'organisation déductible pour les joueur(se)s ayant participé à celui-ci. o Déduction des lignes éliminatoires au tarif en vigueur o Déduction des frais d'arbitrage (vacations uniquement), complémentaires. - Augmentation du nombre de participant(e)s sans tour supplémentaire : <ul style="list-style-type: none"> o Pas de frais d'organisation déductible. o Déduction des lignes éliminatoires au tarif en vigueur o Déduction des frais d'arbitrage (vacations uniquement), complémentaires. - Répartition des participants plus favorable sur le plan financier <ul style="list-style-type: none"> o Aucune déduction n'est autorisée - Absence d'un arbitre : <ul style="list-style-type: none"> o Les montants des vacations prévues et non réglées sont à intégrer dans la dotation complémentaire.



<p>Dotation complémentaire Calcul</p>	<p>Le nombre de participants indemnisés reste constant Le montant de la dotation complémentaire ainsi que le mode de calcul est joint au rapport de compétition La dotation complémentaire est répartie selon le même pourcentage que la grille initiale.</p>
<p>Variantes et Formules restrictives</p>	<p>Le règlement peut proposer des variantes et des formules restrictives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réservé à certaines catégories d'âge (Séniors+) - Réservé à certaines catégories de licence(SE) - Réservé à un sexe (Tournoi Féminin) - En formation spécifique (Double Mixte)
<p>Données Financières</p>	<p>Inscription au calendrier FFBSQ : 100 € + 1,20 € par joueur(se) prévu(e) Droit d'engagement : Libre Frais d'organisation : 6 € /joueur(se) Arbitrage par arbitre : <ul style="list-style-type: none"> - Vacation complète : 45 € - Vacation partielle : 20 € Les frais de déplacements, d'hébergement ainsi que les vacations sont à régler directement à l'arbitre enfin de compétition.</p>
<p>Suivi de la compétition</p>	<p>Fournir sous 48 heures à cnb.resultats@ffbsq.org et cts@ffbsq.org :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les résultats complets au format ALIAS ou transmis par LEXER ainsi que le rapport d'arbitrage et de compétition - Le rapport d'arbitrage ou de compétition à : cnb.arbitrage@ffbsq.org



5. Les Tarifs

Type Compétition	Droits d'engagements	Frais d'organisation Maximum	Inscription au calendrier National	Supplément Inscription au calendrier International	Vacation Arbitrage Partielle	Vacation Arbitrage Complète
International Zone Europe	Libres	200 € + 6 € par joueur	200 € + 1,20 € par joueur prévu	ETBF 100 €	1 Arbitre : 25 € 2 Arbitres : 45 €	1 Arbitre : 60 € 2 Arbitres : 100 €
International toutes zones	Libres	200 € + 6 € par joueur	200 € + 1,20 € par joueur prévu	ETBF 100 € WTBA 95 €	1 Arbitre : 25 € 2 Arbitres : 45 €	1 Arbitre : 60 € 2 Arbitres : 100 €
Scratch Maxi 4 Fédérations Européennes dont la FFBSQ	Libres	6 € par joueur	200 € + 1,20 € par joueur prévu		1 Arbitre : 25 € 2 Arbitres : 45 €	1 Arbitre : 60 € 2 Arbitres : 100 €
Scratch – Handicap	Libres	6 € par joueur	200 € + 1,20 € par joueur prévu		1 Arbitre : 25 € 2 Arbitres : 45 €	1 Arbitre : 60 € 2 Arbitres : 100 €
TTMP ou Catégorie	Libres	6 € par joueur	100 € + 1,20 € par joueur prévu		Par Arbitre : 20 €	Par Arbitre : 45 €
Handicap	Libres	6 € par joueur	100 € + 1,20 € par joueur prévu		Par Arbitre : 20 €	Par Arbitre : 45 €
Jeune	Libres	6 € par joueur	50 € + 0,80 € par joueur prévu		Par Arbitre : 20 €	Par Arbitre : 45 €
CSR/CSD	Libres	6 € par joueur	0,08 € par partie jouée		Par Arbitre : 20 €	Par Arbitre : 45 €